

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 11 décembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Pierre CHAMPION, Mme Françoise BAJARD, MM. Gilles JONDET, Patrick CLERC, Adjoints.
Mmes Blandine BERREZ, Florence BODILLARD, Denise CUBA, Isabelle DE ARAUJO, MM. Philippe GAGET, Daniel GAILLARD, Mme Maryline GAUTHIER, MM. Hervé MARMET, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC

Membres absents excusés :

- M. Cédric MAUCELLI pouvoir écrit donné à M. Henri VOUILLON.
- M. Richard DE SANTIS

Mme Françoise BAJARD a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2013 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

Conformément à l'Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe de la décision qu'il a prise en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, en début de mandat.

Ainsi, par décisions en date du 26 novembre 2013, les Redevances d' Occupation du Domaine Public pour les réseaux téléphoniques, électriques et de gaz naturel (transport et distribution) ont été actualisées pour permettre leur encaissement auprès des différents opérateurs.

ACTIVITES DE L'EMM (Ecole de Musique Municipale de SANCÉ) par Mme Cécile BENOIT, Directrice.

Mme Cécile BENOIT présente l'activité de l'EMMS (Ecole de Musique Municipale de SANCÉ) pour l'année scolaire 2012-2013.

Tout en conservant les grands objectifs du Projet d'Établissement 2010/2014, l'École de Musique Municipale de SANCÉ a souhaité le plus possible être proche du jeune public, musicien ou non, tant dans la variété de ses manifestations que dans ses propositions de disciplines, toujours en partenariat avec les écoles de musique de la Camval.

Le 31 janvier 2012 lors d'une réunion avec des adjoints, il a été demandé de ne pas augmenter la participation communale (98/100 000€), toutefois sans refuser d'inscriptions Sancéennes. L'École de Musique a fait de son mieux en 2012/2013 pour répondre à cette demande, malgré les nombreuses demandes d'enfants Sancéens.

Les professeurs ont également travaillé sur le projet de construction de l'école de musique qui sera terminée en juin 2014.

Ci-dessous quelques principaux axes de travail répondant aux articles 1 et 2 de la convention triennale auxquels l'École de Musique Municipale de SANCÉ a été attentive.

Le Projet d'Établissement – validé en mai 2011

Il a été tenu un conseil d'établissement le 2 juillet 2013. Certains objectifs ont été atteints (validation du projet de construction, créations d'ateliers pour les scolaires, signalétique aux entrées du village..), et d'autres ne sont pas encore atteints (formation sur le handicap, création d'une classe de violoncelle) puisque les locaux actuels ne l'envisagent pas. Également nous avons travaillé en partenariat avec la médiathèque, les associations Sancéennes (San'céO, Club du 3^e âge, sou des écoles, chorale, cuisiniers) afin d'aider au renforcement du dynamisme de la commune.

Les tarifs

Une faible augmentation des tarifs de 3% a permis de continuer l'accès au plus grand nombre.

La qualification du personnel

9 agents titulaires – 4 agents en CDI – 2 agents contractuels

Maxime André a remplacé Daniel Balaguer en FM pour les fins de cycle 1 et 2.

Formation des professeurs par le cnfpt

Maxime André, Laure Harant, Camille Lecorché et Laura Schwab ont suivi la formation « DYS » en octobre 2012.

Maxime André a suivi la formation « RYTHMIQUE DALCROZE » en septembre 2012.

Création de classes

« Ateliers en s'amusant » 1 atelier CUIVRES proposés aux scolaires, gratuit pour les familles. 6 séances pendant lesquelles les enfants peuvent s'initier aux cuivres, sans support écrit, de façon ludique. Ces ateliers ont débouché sur 2 inscriptions en trompette, ce qui correspondait à un besoin.

Le milieu scolaire

1 Dumiste (Cécile Benoit) en maternelle (3 classes, 23 semaines) et en primaire (5 classes, 32 semaines).

Le 31 mai et 1^{er} juin 2013, l'école élémentaire a inauguré son nom « Jean de la Fontaine ». Toute l'année les enfants ont travaillé en musique sur le thème de la musique baroque avec la complicité des certains élèves et professeurs clarinettes, trompettistes et pianistes, la chorale associative de la commune « si l'on chantait » et le club du 3^e âge. Il y a donc eu un réel échange entre l'école de musique, l'école élémentaire et les associations Sancéennes.

« Ateliers tournants » : A la rentrée, en l'après midi, tous les élèves essaient les instruments proposés à l'EMM.

Les programmes, les examens, les échanges avec les Ecoles de Musique de la Camval

Les professeurs sont en concertation permanente avec leurs collègues de la Camval. (En octobre à la réunion de rentrée mais aussi au cours de l'année). Ils décident du contenu des examens, des évaluations inter cycles, des programmes et manuels de FM communs aux écoles, afin de répondre aux schémas nationaux.

Les élèves de fin de cycle en instrument se présentent au Conservatoire et sont ainsi évalués au même niveau que les élèves de cet établissement. Idem pour les fins de cycle en FM (oraux), avec déplacement des professeurs de Mâcon pour le jury.

Les pratiques collectives

L'Ecole de Musique Municipale de SANCÉ attache beaucoup d'importance à la musique d'ensemble pour toutes les classes et tous les élèves et veille à ce que chaque élève en ait conscience et s'y engage. Elle est d'ailleurs obligatoire dès que le niveau le permet.

- Musique de chambre pour les pianistes, chanteurs et violonistes
- Ensemble de guitares
- Ensemble de percussions
- Orchestre 1^{er} cycle
- Atelier pop rock
- Orchestre pépinière
- Orchestre de l'Ecole
- Atelier vocal
- Chœur d'enfant
- Big Band

Tous ces ensembles sont intervenus plusieurs fois dans l'année 2012/2013 : concert d'hiver, de printemps, fête de la musique, vœux du maire et de la Camval et lors d'« heures musicales » régulières.

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°4/2013-201312067.

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exécution du budget général de la commune,

Le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif 2013

| Section Fonctionnement | | |
|-------------------------------|--|--------------------|
| Dépenses | | |
| D60612 | Energie electricité | 13 000.00 € |
| D73925 | FPRIC | 3 500.00 € |
| D6534 | Cotisations ssle - élus | 8 000.00 € |
| | | 24 500.00 € |
| Recettes | | |
| R6419 | Remboursement sur rémunérations du personnel | 20 000.00 € |
| R752 | Revenus des immeubles | 4 500.00 € |
| | | 24 500.00 € |
| Section Investissement | | |
| Dépenses | | |
| D2112 | Terrain de voirie | 1.00 € |
| D2132 | Immeuble de rapport | - 2 166.00 € |
| D2158 | Autres installations | 950.00 € |
| D2183 | Matériels informatiques | 15.00 € |
| D2188 | Autres immob | 1 200.00 € |
| | | - € |
| Opérations d'Ordre | | |
| Dépenses | | |
| D2313-041 | Constructions | 77 701.00 € |
| Recettes | | |
| R238-041 | Avances | 77 701.00 € |

L'équilibre budgétaire est préservé.

BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2/2013 - 201312068.

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exécution du budget assainissement de la commune, Le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif 2013

| Section Fonctionnement | | |
|------------------------|--|----------------------|
| Dépenses | | |
| D622 | Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 57 630.00 € |
| D623 | Publicité, publications, relations publiques | 1 000.00 € |
| | | 58 630.00 € |
| Recettes | | |
| R023 | Virement à la section d'Investissement | - 58 630.00 € |
| Section Investissement | | |
| Dépenses | | |
| D2315 | Travaux | - 58 630.00 € |
| Recettes | | |
| R021 | Virement de la Section de Fonctionnement | - 58 630.00 € |

L'équilibre budgétaire est préservé.

EMPRUNT DE 500 K€ AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST- 201309069.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer la construction de l'école de musique, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 500 000 €.

Il propose d'emprunter cette somme auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST.

Les caractéristiques du prêt proposé sont les suivantes :

Conditions financières :

Montant : 500 000 €
 Durée : 180 mois (15 ans)
 Taux fixe : 3.30 %
 Commission : sans
 Frais de dossier : 500 €
 Date de réalisation : 6 janvier 2014.

Echéances :

Echéance trimestrielle : 1^{ère} échéance 6 avril 2014
 Mode d'amortissement : échéances trimestrielles constantes de 10 598.94 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'emprunter 500 000 € (cinq cent mille euros) auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST aux conditions exposées ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGLEES EN 2014 (AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 (COMMUNAL ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT)- 201312070.

A la demande de Monsieur le Receveur Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'Article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permettent d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le Vote du Budget Primitif, sous certaines conditions, si une délibération du Conseil Municipal le prévoit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget primitif 2014 communal et celui du service de l'assainissement.

PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX NEUFS – GRANGE DE LA DIME – DOSSIER N° I3EP900725- 201312071.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'amélioration de l'éclairage public (dossier n° I3ep900725) transmis par le SYDESL (SYndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire) et indiquant un coût estimatif total de travaux d'un montant de 1 987.04 € HT.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût restant à la charge de la commune, soit la totalité des travaux, 1 987.04 € HT.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL)

- DONNE SON ACCORD sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 1987.04 € HT

- DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 2041582 sera mise en recouvre-

ment à l'initiative du SYDESL (SYndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire).

- AUTORISE le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence ;

- AUTORISE le SYDESL (SYndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire) à transmettre au fournisseur d'électricité EDF l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant

- SE RESERVE par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

MENSUALISATION DES FRAIS D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES A GAZ DES LOGEMENTS COMMUNAUX - 201312072.

Monsieur le Maire rappelle que les locataires des logements communaux ont l'obligation légale d'entretenir leurs chaudières à gaz au moins une fois par an.

Pour être sûr que l'entretien soit réellement effectué et pour éviter tout retard de paiement de l'entreprise chargée de ce travail, il propose de demander au SIRES de prévoir une provision mensuelle à chaque locataire avec une régularisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE au SIRES, organisme gestionnaire des logements communaux, de prévoir une provision pour charge mensuelle pour couvrir les frais d'entretien des chaudières à gaz.

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - 201309073.

Monsieur Patrick CLERC, Adjoint et délégué auprès du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Mâconnais (SICTOM), présente au Conseil Municipal une synthèse du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Depuis la loi du 15 juillet 1975, les communes ont la responsabilité de la gestion des déchets ménagers. La loi du 13 juillet 1992 actualise celle de 1975 et fixe des objectifs de prévention, de valorisation et de recyclage. Elle prévoit que seuls les déchets ultimes seront stockés au 1^{er} juillet 2002 (objectif non atteint à ce jour). Ces textes sont complétés par la directive du 19 novembre 2008 et les lois de Grenelle I et II de 2009 et 2010 qui fixent une hiérarchie des modes de traitement : prévention, réemploi, recyclage matière, valorisation notamment énergétique, élimination (recyclage et valorisation pour 50% des déchets produits)

Dans le cadre de l'intercommunalité, la commune de Sancé a remis sa compétence collecte et traitement des déchets à la CAMVAL. La CAMVAL, qui perçoit la TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères versée par les contribuables via la taxe foncière) a délégué sa compétence au SICTOM du Mâconnais, établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le SICTOM du Mâconnais, Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères, composé de 28 communes (les 26 communes adhérentes à la CAMVAL et 2 communes indépendantes, Pierreclos, Romanèche) soit 64 588 habitants, est chargé de l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers sur son territoire. Le comité syndical est composé de 56 délégués (2 représentants par commune). Le président est Michel PACAUD de Mâcon. De ce fait, c'est le SICTOM du Mâconnais qui collecte et traite les déchets ménagers de la commune de Sancé. Il est composé de 44 agents.

Conformément aux textes cités précédemment, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, après l'avoir présenté dans les 6 mois lors d'une assemblée délibérante, le SICTOM nous a transmis son rapport afin qu'il vous soit également présenté lors d'un conseil municipal, soit avant le 31 décembre.

Le contenu de ce rapport, faisant état des indicateurs techniques et financiers tels que figurant dans l'annexe du décret, est tenu à la disposition du public au SICTOM et dans les mairies des communes concernées. Il devra donc l'être à Sancé, et il est disponible sur le site Internet du SICTOM : <http://www.sictom-macon.com/>

On trouve dans le rapport, l'organisation des différentes collectes et traitements, les dépenses et recettes, les faits marquants, la communication, et les coordonnées de toutes les entreprises qui interviennent dans les différentes filières.

Quelques repères :

Programme de prévention du SCITOM signé le 15 décembre 2009 avec l'ADEME dans le cadre de la loi GRENELLE pour un objectif de réduction de 7% des déchets sur 5 ans (15 actions définies) pour un gain de 25 kg par habitant et par an (Sancé a signé la charte des communes en décembre 2011). La réduction constatée sur deux années est proche de la courbe de l'objectif.

33 556 tonnes collectées, soit 520kg/hab/an 2012, 5 déchetteries, 204377 visiteurs, 7574 tonnes de déchets verts compostés pour une production de 5648 tonnes de compost.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau de synthèse des données principales sur l'évolution de la collecte des déchets ménagers depuis 2004.

Monsieur Patrick CLERC présente un tableau sur l'évolution de la collecte effectuée par le syndicat.

| | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | | 2008 | | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an | Tonnages | Kg/hab/an |
| Total déchets des ménages | 23 055 | 358.45 | 23 316 | 353.10 | 23 420 | 354.68 | 23 539 | 372.36 | 22 915 | 357.44 | 22 299 | 350.86 | 21 930 | 345.07 | 21 722 | 341.79 | 21 464 | 332.32 |
| Ordures ménagères résiduelles | 18 401 | 286.10 | 18 089 | 273.94 | 18 112 | 274.30 | 17 461 | 276.21 | 17 268 | 269.36 | 16 807 | 264.45 | 16 561 | 260.58 | 16 362 | 257.45 | 16 200 | 250.82 |
| Collecte sélective | 4 653 | 72.35 | 5 227 | 79.16 | 5 308 | 80.38 | 6 078 | 96.15 | 5 647 | 88.08 | 5 492 | 86.41 | 5 369 | 84.49 | 5 360 | 84.34 | 5 264 | 81.50 |
| Verre | 1 821 | 28.31 | 2 168 | 32.84 | 2 129 | 32.24 | 2 739 | 43.33 | 2 159 | 33.68 | 2 124 | 33.42 | 2 018 | 31.75 | 2 124 | 33.42 | 2 043 | 31.62 |
| Emballages | 2 567 | 39.92 | 2 829 | 42.85 | 1 316 | 19.93 | 1 462 | 23.12 | 1 435 | 22.39 | 1 085 | 17.07 | 1 152 | 18.13 | 427 | 6.72 | 455 | 7.04 |
| Journaux magazines | | | | | 1 638 | 24.81 | 1 598 | 25.28 | 1 784 | 27.83 | 2 022 | 31.81 | 1 963 | 30.89 | 2 619 | 41.21 | 2 583 | 39.99 |
| Refus | 265 | 4.12 | 229 | 3.47 | 225 | 3.41 | 280 | 4.42 | 268 | 4.18 | 261 | 4.11 | 236 | 3.72 | 190 | 2.99 | 184 | 2.84 |
| Déchèteries (hors gravats) | 8 327 | 129.47 | 8 783 | 133.01 | 9 630 | 145.84 | 10 323 | 163.30 | 11 181 | 174.42 | 11 205 | 176.31 | 11 264 | 177.23 | 11 422 | 179.72 | 12 092 | 187.22 |
| TOTAL COLLECTE | 31 382 | 487.92 | 33 098 | 486.11 | 33 050 | 500.52 | 33 862 | 535.67 | 34 096 | 531.85 | 33 504 | 527.17 | 33 194 | 522.30 | 33 144 | 521.51 | 33 556 | 519.53 |
| Nbre communes | 27 | | 30 | | 30 | | 29 | | 29 | | 28 | | 28 | | 28 | | 28 | |
| Population | 64 318 | | 66 031 | | 66 031 | | 63 215 | | 64 108 | | 63 554 | | 63 554 | | 63 676 | | 64 588 | |
| Verre des restaurants | 93 | | 95 | | 93 | | 85 | | 76 | | 76 | | 69 | | 72 | | 51 | |
| Cartons des commerçants | 570 | | 613 | | 646 | | 582 | | 585 | | 557 | | 547 | | 534 | | 527 | |
| Encombrants communes et OPAC | 218 | | 186 | | 166 | | 186 | | 177 | | 185 | | 197 | | 206 | | 209 | |
| Collecte des déchets verts | 940 | | 871 | | 1035 | | 1008 | | 901 | | 268 | | 263 | | 244 | | 245 | |
| TOTAL GENERAL | 33 203 | | 33 864 | | 34 990 | | 35 723 | | 35 835 | | 34 589 | | 34 270 | | 34 200 | | 34 588 | |

RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais - VAL de Saône). RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais - VAL de Saône- 201309074.

Monsieur le Maire commente le rapport 2012 de la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais -VAL de Saône) dont un exemplaire a été envoyé directement à chaque conseiller municipal ; il est également disponible sur le site www.camval.com - rubrique actualités.

AFFAIRES DIVERSES

- A l'initiative de Joël MORNAY, une convention sera signée avec Orange pour collecter et recycler d'anciens téléphones mobiles en partenariat avec les ateliers du bocage et Emmaüs International.
- Mme Christiane ROGIC présente les travaux de la dernière séance du Conseil Communal des Enfants ; M. Roger BOURROUX, cuisinier du restaurant scolaire, a répondu aux questions des enfants sur la composition des plats et le fonctionnement du restaurant.
- Des questionnaires sur l'internet haut débit seront prochainement distribués avec le bulletin municipal dans tous les foyers ; le résultat de l'enquête permettra d'évaluer les besoins et d'envisager une solution adaptée pour améliorer la desserte internet sur le territoire communal.
- Mme Françoise BAJARD signale que le repas du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'est très bien passé et que la distribution des colis s'est bien déroulée avec la présence d'enfants. Expérience à renouveler.
- La réflexion sur la mise en place des rythmes scolaires est menée par le Comité de Pilotage.
- La cérémonie des vœux 2014 est prévue vendredi 10 janvier 2014 à 19 heures.